

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2188

15 octobre 2010

SOMMAIRE

Anatole Investments S.à r.l.	104994	Luxembourg Mainstream Shady Oaks S.à r.l.	105018
Crystal Luxco	105007	Luxembourg Mainstream Zimmerline S.à r.l.	105018
Demergon Funds	104981	Luxhaus S. à r.l.	105020
Di Muro Lux S. à r.l.	105020	Luximpex S.A.	105020
Doduco S.à r.l.	104996	Lyra Invest Fund	104996
Edmarte S.A.	105001	Lyxor QUANTIC	104984
Equity Group (Luxembourg) S. à r.l.	105003	Lyxor Quantitative Fund	104984
Euromedica Finance No. 1 S.A.	105019	Makler Concept S.A.	105021
Grenache & Cie S.N.C.	105004	Marstrand S.à r.l.	105021
Hoparlux S.A.	105018	Mediterranean Strategical Investments S.A.	105010
Investment 2000 S.A.	104993	Merrill Lynch Equity S.à r.l.	105021
ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l.	105008	Mira Invest Fund	105023
ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l.	104993	Miro-Sport S.A.	105023
Janeiro S.A.	104994	Misam S.à r.l.	105021
Jarama Holding S.A.	104994	Moeller S.à r.l.	105022
Kiefertal AG	104995	Montreal S.à r.l.	105022
Kikuoka Luxembourg S.A.	104978	Morgan Stanley Chaldene S.à r.l.	105022
Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l. .	104995	Mountain Resorts S.A.	105022
Lacore S.A.	105019	New Resolutions	105024
Landforse I (Holding) S.à r.l.	105001	Nile Capital II S.à r.l.	105023
L.C.B. Holding S.A.	104996	Nouvelle Immobilière de Warken S.A. ..	104978
L.C.B. Holding S.A.	105001	Optifid S.A.	105021
Levade S.A.	105019	Outlet Mall Group Holding S.à r.l.	105024
Linares Holding S.A.	104996	Outlet Mall Holding Sàrl	105024
Linec Immobilière S.A.	105020	Outlet Mall (Italy) Holding Sàrl	105023
Longford Investments S.à r.l.	105001	Panattoni Swiss Development S.à r.l. ...	104994
Lucite International Luxembourg Finance S. à r.l.	104995	Pierre et Retraite S.A.	105022
Lux Company S.A.	105011	Pierre et Retraite S.A.	105024
Luxembourg and More Sàrl	105020	Prime Solutions Partners S.à r.l.	104993
Luxembourg Mainstream Boone County S.à r.l.	104995	RBC Dexia Investor Services Bank S.A. .	104987
Luxembourg Mainstream Green River Phase 1 S.à r.l.	105017	Step Luxco	105017
Luxembourg Mainstream Green River Phase 2 S.à r.l.	105018	SVP Mexico S.A.	105001
		W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxembourg S.à r.l.	105019

Kikuoka Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.

R.C.S. Luxembourg B 28.646.

Nouvelle Immobilière de Warken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.463.

PROJET DE FUSION**ENTRE:**

La société KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, au capital social de EUR 21.566.000,00 représenté par 175.574 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, ayant son siège social à L-5412 Canach, Scheierhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B sous le numéro 28.646, constituée suivant acte notarié en date du 31 juillet 1988 par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 290 du 31 octobre 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu lors de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 28 février 2007 par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 898 du 16 mai 2007.

La société NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A., Société Anonyme, au capital social de EUR 500.000,00 représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 500,00 chacune, entièrement libérées, ayant son siège social au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B sous le numéro 118.463, constituée suivant acte notarié en date du 20 juillet 2006 par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1.888 du 7 octobre 2006.

Il a été convenu comme suit par les conseils d'administration des deux sociétés susmentionnées des modalités et conditions de la fusion par absorption de la société NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. par la société KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. à réaliser en conformité avec les articles 257 à 276 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

1. Présentation des sociétés intervenant dans le cadre de la fusion. La société KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., constituée en date du 31 juillet 1988, est une Société Anonyme ayant pour objet la création, la mise en valeur et la gestion d'un terrain de golf et d'un club-house; la réalisation, la mise en valeur, la promotion, l'achat, la vente, la gestion ainsi que la location d'immeubles bâtis ou à bâtir; toutes activités commerciales d'horticulteur et de pépiniériste-paysagiste; l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que d'un établissement de restauration et d'hébergement. Son capital social est composé de 175.574 actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées. KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. n'a pas émis d'actions, d'obligations ou de titres de nature autre que les actions ordinaires composant son capital social.

La société NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A., constituée en date du 20 juillet 2006, est une Société Anonyme ayant pour objet l'achat, la vente, la gestion, la location, la gérance, la promotion et la mise en valeur d'immeubles. La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social et exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social. La société a en plus pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut emprunter, elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours prêts, avances ou garanties. Elle aura également pour objet l'achat, la vente, la location d'immeuble pour bien propre. En général, elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent. Son capital social est composé de 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 500,00 chacune, intégralement libérées. NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. n'a pas émis d'actions, d'obligations ou de titres autre que les actions ordinaires composant son capital social.

2. Motifs et buts de la fusion. Les sociétés KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. et NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. intervenant dans la procédure de fusion projetée appartiennent à un même groupe de sociétés.

Dans un but de restructuration du groupe, il a été décidé de procéder à la fusion de ces deux sociétés anonymes en vue de simplifier et de rationaliser les tâches administratives inhérentes aux activités des sociétés intervenant à la présente fusion. De même, la volonté principale est de rassembler l'ensemble de l'activité immobilière au sein d'une seule entité légale, à savoir la société KIKUOKA LUXEMBOURG S.A.. Dès lors, il est envisagé que la société NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. ("société absorbée") transmette l'ensemble de son patrimoine actif et passif à la société KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. ("société absorbante") par suite d'une dissolution sans liquidation, laquelle reprendra

l'ensemble des activités actuellement réalisées par la société absorbée ainsi que les droits et obligations existant dans le chef de la société absorbée.

3. Comptes annuels des sociétés participant à la fusion. Les comptes annuels des deux sociétés intervenant à la fusion clôturent au 31 décembre de chaque année. Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009 de la société absorbée NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. ont été approuvés lors de la tenue en date du 4 juin 2010 d'une Assemblée Générale des Actionnaires. Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009 de la société absorbante KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. ont été approuvés lors de la tenue en date du 6 juillet 2010 d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

4. Rapport d'échange des actions. L'actif net comptable de chaque société a été déterminé au 30 juin 2010 sur base des principes comptables homogènes en retenant ceux de KIKUOKA LUXEMBOURG S.A.. En particulier, il a été tenu compte du principe suivant lequel les projets immobiliers en cours repris à l'actif du bilan sont constitués de terrains, d'immeubles et des frais engagés pour l'acquisition, la transformation et la vente de immeubles, le résultat étant reconnu à l'acte de vente pour la partie terrain et au fur et à mesure de l'achèvement pour la partie construction.

Sur base de l'actif net comptable établi au 30 juin 2010 de chacune des sociétés intervenant à la présente fusion, déterminé comme mentionné ci-dessus, et en contrepartie de la transmission du patrimoine actif et passif de la société absorbée dans la société absorbante, les actionnaires de la société absorbée se verront attribuer des nouvelles actions émises du capital de la société absorbante de la manière suivante:

En rémunération du transfert de l'actif net de la société absorbée NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A., la société CARLO FISCHBACH SARL en sa qualité d'actionnaire de la société NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. se verra attribuer, en échange des 500 actions détenues dans cette même société, 2.162 nouvelles actions à émettre de la société absorbante KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., entraînant une augmentation de capital de la société KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. d'un montant de EUR 250.000,-.

En rémunération du transfert de l'actif net de la société absorbée NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A., la société ACTA PRTV S.A. en sa qualité d'actionnaire de la société NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. se verra attribuer, en échange des 500 actions détenues dans cette même société, 2.162 nouvelles actions à émettre de la société absorbante KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., entraînant une augmentation de capital de la société KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. d'un montant de EUR 250.000,-.

A l'issue de cette procédure de fusion, le capital social de la société absorbante KIKUOKA LUXEMBOURG SA. s'élèvera à EUR 22.066.000,-, représenté par 179.898 actions sans désignation de valeur nominale (pair comptable: EUR 122,6584).

Les 4.324 actions nouvellement émises de la société KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. jouiront des mêmes droits que les actions anciennes. Ces nouvelles actions émises conféreront à ses détenteurs le droit de participer aux bénéfices de la société absorbante KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. à partir de la date de la fusion effective, c'est-à-dire la date d'approbation de ladite fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires il de chacune des sociétés prenant part à la présente fusion. De même, il n'y a pas de droits A spéciaux accordés aux actionnaires de la société absorbée, ni de porteur de titres autres que les actions, de sorte qu'aucune mesure n'a été proposée à leur égard.

5. Modalités de remise des actions. Les actions représentatives du capital de la société absorbée et de la société absorbante revêtent la forme nominative. L'attribution aux deux actionnaires de la société absorbée des actions nouvellement émises du capital de la société absorbante sera formalisée par les inscriptions requises dans le registre des actions de la société absorbante KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. en date de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la deuxième société approuvant ladite fusion. De même, il sera procédé à la même date à l'annulation du registre des actions émis pour la société NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. qui cessera d'exister.

6. Prises d'effet de la fusion. Il est convenu que tous les actifs et tous les passifs de la société absorbée seront considérés d'un point de vue comptable comme transférés à la société absorbante avec effet au 30 juin 2010. Par conséquent, tous les bénéfices ainsi que toutes les pertes découlant de l'activité de la société absorbée après cette date seront considérés accomplis pour le compte de la société absorbante.

Cependant, d'un point de vue juridique, la fusion ne sera effective qu'après avoir été approuvée selon les modalités exposées dans le présent projet par les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires de chacune des deux sociétés intervenant dans la procédure de fusion. Les Assemblées Générales des Actionnaires qui se prononceront sur la présente fusion devront impérativement être tenues dans la forme prescrite pour la modification des statuts et ne pourront avoir lieu qu'au plus tôt un mois après la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du présent projet de fusion.

7. Contrôle du projet de fusion. Conformément à l'article 266 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le présent projet de fusion fera l'objet d'un examen et d'un rapport écrit destiné aux actionnaires des sociétés qui auront à délibérer sur la fusion projetée.

Dans cette optique, les Conseils d'Administration des sociétés KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. et NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. s'engagent à introduire dans les meilleurs délais une requête conjointe auprès du magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale dans le ressort duquel la société

absorbante a son siège social afin que la société HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, agréée en qualité de réviseur d'entreprises par le Ministère de la Justice, soit désignée comme seul expert indépendant en vue d'établir le rapport de contrôle relatif au projet de fusion tel que prescrit par l'article 266 précité. De même, il est spécifié qu'aucun avantage particulier ne sera attribué au réviseur d'entreprises prédésigné ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire respectivement au réviseur d'entreprises en fonction au sein de chacune des sociétés participant à la présente fusion.

8. Conséquences de la fusion. La fusion sera définitivement réalisée par l'approbation des Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires des deux sociétés prenant part à la fusion. La ratification du projet de fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires desdites sociétés entraînera de plein droit les conséquences suivantes:

- l'intégralité du patrimoine actif et passif de la société absorbée NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. sera transférée dans le patrimoine de la société absorbante KIKUOKA LUXEMBOURG S.A.
- la société absorbante KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. se substituera à tous les droits et obligations existant au jour de la fusion dans le chef de la société absorbée vis-à-vis des tiers.
- la société absorbante KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. acquittera tous les impôts et taxes ainsi que toutes charges quelconques afférents aux biens et droits apportés par la société absorbée dans le cadre de la présente fusion.
- les deux actionnaires de la société absorbée se verront attribuer des nouvelles actions créées de la société absorbante KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. et ce, conformément au rapport d'échange décrit dans le présent projet de fusion.
- la société absorbée NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. cessera d'exister et sera dissoute sans aucune procédure de liquidation.

9. Protection des créanciers. Sur base de l'article 268 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les créanciers des deux sociétés intervenant dans cette procédure de fusion et pouvant justifier d'une créance née antérieurement à la publication du présent projet de fusion disposent d'un délai de deux mois à compter de la publication de ce projet pour s'opposer à ladite opération. En effet, dans le cas où la réalisation de la fusion dont question aurait pour conséquence de réduire le gage garantissant le remboursement de leur créance, ces créanciers peuvent introduire dans le délai qui leur est imparti une requête auprès du magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social en vue d'obtenir la constitution d'une sûreté complémentaire relativement à leur créance.

10. Conséquences fiscales de la fusion. La fusion sera réalisée en neutralité fiscale dans le chef de la société absorbée en application de l'article 170 (2) de la loi de l'Impôt sur le Revenu (LIR). Ainsi, aucune plus-value latente ne sera réalisée dans le cadre de ce transfert et l'ensemble des actifs et passifs de la société absorbée seront transférés à leur valeur comptable reprise dans le bilan au 30 juin 2010.

De même, la fusion sera réalisée en neutralité fiscale dans le chef des actionnaires de la société absorbée en application de l'article 22bis LIR. Ainsi, le prix d'acquisition des nouvelles parts émises par la société KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. en rémunération des transferts sera égal à la somme des prix d'acquisition des parts de la société absorbée.

11. Documents sociaux mis à disposition des actionnaires. Conformément à l'article 267 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actionnaires des diverses sociétés participant à la fusion pourront prendre connaissance des documents sociaux suivants au siège social de chacune desdites sociétés et ce, au moins un mois avant la tenue des Assemblées Générales Extraordinaires devant statuer sur la fusion envisagée:

- le projet de fusion établi par le conseil d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;
- l'état comptable arrêté au 30 juin 2010 de chacune des sociétés qui fusionnent;
- les rapports des conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent;
- le rapport de contrôle de l'expert indépendant désigné dans le cadre de la fusion.

12. Mandat. Les conseils d'administration des sociétés KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. et NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. donnent tous pouvoirs à Monsieur Romain THILLENS, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en vue d'effectuer toutes les formalités légales requises en ce qui concerne la publication du présent projet de fusion selon les modalités prescrites par la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Fait à Luxembourg, le 21 septembre 2010.

*Pour KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. (Société Absorbante) /
Pour NOUVELLE IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. (Société Absorbée)*
Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010133752/171.

(100152074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Demergon Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.296.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

is held a general meeting of shareholders of "DEMERGON FUNDS" (the "Company") having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 141.296, incorporated pursuant to a notarial deed on August 22, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of September 15, 2008, number 2247.

The meeting is opened at 3.00 p.m. at Luxembourg, under the chair of Mr Laurent TESTAERT, employee, residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Mr Aurélien PROUST, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Paul FLORENTIN, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the secretary to state:

1. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 14, first paragraph of the Articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The net asset value per share of each Fund and of each class of shares shall be determined periodically, as defined in each Fund Appendix, by and under the responsibility of the Board of Directors on the basis of the valuation principle listed hereunder. The net asset value per share of each Fund and of each class of shares shall be determined periodically by the Company, but in any case not less than once a year, as the board of directors may determine (every such day for determination of the net asset value being referred to as a "Valuation Day"). If such day does not fall on a business day (as this term is defined in the offering document or in the Prospectus), then the Valuation Day shall be the first succeeding business day."

2. Amendment of article 14, fourth paragraph of the Articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"If since the close of business, there has been a material change in the valuation of a substantial portion of the assets attributable to a particular Fund or to a particular class of shares, the Company may, in order to safeguard the interests of shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation."

3. Amendment of article 15, twelfth paragraph of the Articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Under exceptional circumstances, the board of directors may reserve the right to conduct the necessary sales of assets before setting the share price at which shareholders can apply to have their shares redeemed or converted. In this case, subscriptions, redemptions and conversion applications in process shall be dealt with on the basis of the net asset value thus calculated after the necessary sales, which shall have been effected promptly and in the best interest of the shareholders."

4. Amendment of article 27, fifth paragraph of the Articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"At the close of liquidation of any Fund or class of Shares, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered shall be kept in safe custody at the Caisse des Consignations until the statute of limitations relating thereto has elapsed."

5. Miscellaneous.

2. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the board of the meeting will remain annexed to these Minutes.

3. That a convening notice setting forth the agenda of the meeting was sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on 22 September 2010.

4. That, according to the attendance list, out of six hundred fiftyeight thousand two hundred and eighty-three point one six nine (658,283.169) shares in issue, five hundred and fifty-nine thousand three hundred and fiftyone (559,351) shares are present or represented.

5. That, consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting, by four hundred and nine thousand three hundred and fifty-one (409,351) votes for, takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVED to amend article 14, first paragraph of the Articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“The net asset value per share of each Fund and of each class of shares shall be determined periodically, as defined in each Fund Appendix, by and under the responsibility of the Board of Directors on the basis of the valuation principle listed hereunder. The net asset value per share of each Fund and of each class of shares shall be determined periodically by the Company, but in any case not less than once a year, as the board of directors may determine (every such day for determination of the net asset value being referred to as a “Valuation Day”). If such day does not fall on a business day (as this term is defined in the offering document or in the Prospectus), then the Valuation Day shall be the first succeeding business day.”

Second resolution

The Meeting RESOLVED to amend article 14, fourth paragraph of the Articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“If since the close of business, there has been a material change in the valuation of a substantial portion of the assets attributable to a particular Fund or to a particular class of shares, the Company may, in order to safeguard the interests of shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.”

Third resolution

The Meeting RESOLVED to amend article 15, twelfth paragraph of the Articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“Under exceptional circumstances, the board of directors may reserve the right to conduct the necessary sales of assets before setting the share price at which shareholders can apply to have their shares redeemed or converted. In this case, subscriptions, redemptions and conversion applications in process shall be dealt with on the basis of the net asset value thus calculated after the necessary sales, which shall have been effected promptly and in the best interest of the shareholders.”

Fourth resolution

The Meeting RESOLVED to amend article 27, fifth paragraph of the Articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“At the close of liquidation of any Fund or class of Shares, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered shall be kept in safe custody at the Caisse des Consignations until the statute of limitations relating thereto has elapsed.”

There being no further business on the agenda, the meeting closes.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the bureau of the extraordinary general meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the preceding text:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de «DEMERGON FUNDS» (la «Société») ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141.296, constituée suivant acte notarié en date du 22 août 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2247 du 15 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures à Luxembourg sous la présidence de Monsieur Laurent TESTAERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Aurélien PROUST, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Paul FLORENTIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du premier alinéa de l'article 14 des statuts qui sera conçu comme suit:

«La valeur nette d'inventaire par action de chaque Compartiment et de chaque classe sera déterminée périodiquement, telle que décrit dans la fiche descriptive de chaque compartiment au sein du prospectus de la Société, par et sous la responsabilité du conseil d'administration sur base des règles d'évaluation telles que décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire des actions de chaque Compartiment et de chaque classe d'actions sera déterminée au moins une fois par an. Le conseil d'administration fixe les jours auxquels la valeur nette d'inventaire sera déterminée (chaque jour auquel la valeur nette d'inventaire sera déterminée étant dénommé un «Jour d'Evaluation»). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable (tel que ce terme est défini dans le document d'émission ou dans le prospectus), le Jour d'Evaluation sera le jour ouvrable suivant.»

2. Modification du quatrième alinéa de l'article 14 des statuts qui sera conçu comme suit:

«Si, depuis la détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement matériel dans l'évaluation d'une part substantielle des actifs attribuables à un Compartiment particulier ou à une classe d'actions déterminée est intervenu, la Société peut, en vue de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation.»

3. Modification du douzième alinéa de l'article 15 des statuts qui sera conçu comme suit:

«Dans des circonstances exceptionnelles, le conseil d'administration pourra se réserver le droit de procéder aux nécessaires ventes des actifs avant de fixer le prix de rachat ou de conversion auquel les actionnaires peuvent racheter ou convertir leurs actions. Dans cette hypothèse, les demandes de souscription, de rachat et de conversion en cours seront traitées sur la base de la valeur nette d'inventaire calculée après réalisation des ventes rendues nécessaires, qui doivent être effectuées promptement et dans le meilleur intérêt des actionnaires.»

4. Modification du cinquième alinéa de l'article 27 des statuts qui sera conçu comme suit:

«Les actifs qui n'auraient pu être distribués à leurs propriétaires après la mise en place de la procédure de rachat seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires jusqu'à l'entrée en vigueur d'une disposition légale contraire.»

5. Divers.

2. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal.

3. Qu'une convocation énonçant l'ordre du jour de l'assemblée a été envoyée par courrier recommandé à tous les actionnaires enregistrés de la Société le 22 septembre 2010.

4. Qu'il ressort de la dite liste de présence que sur six cent cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-trois virgule un six neuf (658.283,169) actions en circulation de la Société, cinq cent cinquante-neuf mille trois cent cinquante et une (559.351) actions sont présentes ou représentées.

5. Que par conséquent, la présente assemblée est valablement constituée et peut donc valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée, par quatre cent neuf mille trois cent cinquante et un (409.351) votes en faveur prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts qui sera conçu comme suit:

«La valeur nette d'inventaire par action de chaque Compartiment et de chaque classe sera déterminée périodiquement, telle que décrit dans la fiche descriptive de chaque compartiment au sein du prospectus de la Société, par et sous la responsabilité du conseil d'administration sur base des règles d'évaluation telles que décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire des actions de chaque Compartiment et de chaque classe d'actions sera déterminée au moins une fois par an. Le conseil d'administration fixe les jours auxquels la valeur nette d'inventaire sera déterminée (chaque jour auquel la valeur nette d'inventaire sera déterminée étant dénommé un «Jour d'Evaluation»). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable (tel que ce terme est défini dans le document d'émission ou dans le prospectus), le Jour d'Evaluation sera le jour ouvrable suivant.»

Deuxième résolution

L'Assemblée a DECIDE de modifier le quatrième alinéa de l'article 14 des statuts qui sera conçu comme suit:

«Si, depuis la détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement matériel dans l'évaluation d'une part substantielle des actifs attribuables à un Compartiment particulier ou à une classe d'actions déterminée est intervenu, la Société peut, en vue de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation.»

Troisième résolution

L'Assemblée a DECIDE de modifier le douzième alinéa de l'article 15 des statuts qui sera conçu comme suit:

«Dans des circonstances exceptionnelles, le conseil d'administration pourra se réserver le droit de procéder aux nécessaires ventes des actifs avant de fixer le prix de rachat ou de conversion auquel les actionnaires peuvent racheter ou convertir leurs actions. Dans cette hypothèse, les demandes de souscription, de rachat et de conversion en cours seront traitées sur la base de la valeur nette d'inventaire calculée après réalisation des ventes rendues nécessaires, qui doivent être effectuées promptement et dans le meilleur intérêt des actionnaires.»

Quatrième résolution

L'Assemblée a DECIDE de modifier le cinquième alinéa de l'article 27 des statuts qui sera conçu comme suit:

«Les actifs qui n'auraient pu être distribués à leurs propriétaires après la mise en place de la procédure de rachat seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires jusqu'à l'entrée en vigueur d'une disposition légale contraire.»

Aucun point restant n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. TESTAERT, A. PROUST, P. FLORENTIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11811. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010133958/186.

(100152979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

**Lyxor Quantitative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Lyxor QUANTIC).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.875.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Lyxor QUANTIC" (the "Company"), a "société d'investissement à capital variable" having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116875, incorporated on June 7, 2006 pursuant to a notarial deed published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 1219 of June 22, 2006, and the articles of association of which have been amended on June 26, 2006 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial number 1366 of July 14, 2006.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Mr Grégoire GILFRICHE, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair

who appointed as secretary Mr Benjamin POUJOL, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Laurent TESTAERT, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting (the "Bureau") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To change the name of the Company into "Lyxor Quantitative Fund".

2. To amend article 1 of the Company's articles of association which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société d'investissement à capital variable with multiple sub-funds under the name of "Lyxor Quantitative Fund" (hereinafter referred to as the "Company").”

II. That a first extraordinary general meeting of shareholders was convened and held on April 6, 2010 to deliberate and vote on the items of the above agenda but that the quorum of fifty percent (50%) of the outstanding shares required to validly hold that extraordinary general meeting was not reached and that the said extraordinary general meeting may consequently not validly deliberate and vote on the items of the agenda.

III. That a convening notice reproducing the agenda of the present meeting was:

- sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on September 20, 2010;
- published in the Luxembourg newspapers "Luxemburger Wort" and "La Voix du Luxembourg" on August 27, 2010 and on September 13, 2010; and
- published in the Mémorial number 1749 of August 27, 2010 and in the Mémorial number 1875 of September 13, 2010.

IV. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders as well as the number of shares held by each shareholder present or represented are shown on an attendance list which, after having been signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the members of the Bureau, will remain annexed to present deed. The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

V. That it appears from the said attendance list that, out of a total of two hundred and thirty-one thousand five hundred and fifty-two point one hundred and fifty-four (231,552.154) shares of the Company in issue, three thousand five hundred and thirty-eight (3,538) shares are represented at the present meeting.

VI. That, according to article 67-1, (2), of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, the present meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, and votes cast shall not include votes attached to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

VII. That as a result of the foregoing, the present meeting is validly constituted and may validly deliberate and vote on the items of the agenda.

After deliberation the general meeting of shareholders unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the name of the Company into "Lyxor Quantitative Fund".

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 1 of the Company's articles of association which will henceforth read as follows:

" Art. 1. Denomination. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société d'investissement à capital variable with multiple sub-funds under the name of "Lyxor Quantitative Fund" (hereinafter referred to as the "Company")."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons, in case of divergences between the English text and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Lyxor QUANTIC" (la "Société"), société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115129, constituée en date du 7 juin 2006 suivant acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1219 du 22 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés en date du 26 juin 2006 suivant acte notarié, publié au Mémorial numéro 1366 du 14 juillet 2006.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Grégoire GILFRICHE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benjamin POUJOL, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Laurent TESTAERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée (le "Bureau") ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changer la dénomination sociale de la Société en “Lyxor Quantitative Fund”.
2. Modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples sous la dénomination de «Lyxor Quantitative Fund» (ci-après dénommée la «Société»).”

II. Qu'une première assemblée générale extraordinaire des actionnaires a été convoquée et tenue le 6 avril 2010 pour délibérer et voter sur les points figurant à l'ordre du jour ci-dessus, mais que le quorum de cinquante pourcents (50 %) des actions en circulation nécessaire pour tenir valablement cette assemblée générale extraordinaire n'a pas été atteint et que, par conséquent, ladite assemblée générale extraordinaire n'a pas pu délibérer et voter sur les points à l'ordre du jour.

III. Qu'une convocation reproduisant l'ordre du jour de la présente assemblée a été:

- envoyée par lettre recommandée à chacun des actionnaires nominatifs le 20 septembre 2010;
- publiée dans les journaux luxembourgeois “Luxemburger Wort” et “La Voix du Luxembourg” le 27 août 2010 et le 13 septembre 2010; et
- publiée au Mémorial numéro 1749 du 27 août 2010 et au Mémorial numéro 1875 du 13 septembre 2010.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire présent ou représenté sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau, restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées “ne varietur” par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

V. Qu'il ressort de ladite liste de présence que, sur un total de deux cent trente et un mille cinq cent cinquante-deux virgule cent cinquante-quatre (231 552,154) actions de la Société en circulation, trois mille cinq cent trente-huit (3 538) actions sont représentées à la présente assemblée.

VI. Que, conformément à l'article 67-1, (2), de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées, et les voix exprimées ne comprendront pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

VII. Qu'il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et voter sur les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société en “Lyxor Quantitative Fund”.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples sous la dénomination de «Lyxor Quantitative Fund» (ci-après dénommée la «Société»).”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. GILFRICHE, B. POUJOL, L. TESTAERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11787. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010134062/139.

(100152823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

—
In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September,
before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 14, Port de France in L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 47.192 (the Company), incorporated on 30 March 1994 pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing then in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 280 of 22 July 1994. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 28 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1333 of 29 June 2010.

The Meeting is chaired by Mr Michael SCHWEIGER, Company Secretary, professionally residing in Esch-sur-Alzette (the Chairman). The Chairman appoints Mr Pierre MUNCH, Director, professionally residing in Esch-sur-Alzette, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mr Marco MEYLANDER, Corporate Secretarial Assistant, professionally residing in Esch-sur-Alzette, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders or their representatives or holders of power of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. the Company holds the 3,680,000 (three million six hundred and eighty thousand) redeemable non-voting preferred shares of the Company, the voting right of which is therefore suspended;

II. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the 13,563,000 (thirteen million five hundred and sixty-three thousand) ordinary shares are duly represented at the Meeting, which is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth hereafter.

III. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 215,000,000 in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 431,075,000 to the amount of EUR 646,075,000 by way of the issuance of 8,600,000 ordinary shares of the Company (the Ordinary Shares) having a nominal value of EUR 25 each.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above by RBC Dexia Investor Services Limited by way of a contribution in cash.

4. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 92,000,000 by way of cancellation of the 3,680,000 redeemable non-voting preferred shares of the Company (the Preferred Shares) having a nominal value of EUR 25 in order to bring the share capital of the Company from its amount after increase specified under item 2 above of EUR 646,075,000 to the amount of EUR 554,075,000.

5. Acknowledgement that the authorization given to the board of directors of the Company (the Board) to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital is expired.

6. Subsequent amendment of the articles of association of the Company in order to reflect (i) the increase of the share capital specified under item 2. above, (ii) the reduction of the share capital specified under item 4. above and (iii) the expiration of the Board's authorization to increase the share capital specified under item 5. above.

7. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any director of the Company to proceed to the amendment of the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

8. Miscellaneous.

IV. that the Meeting, after due and careful deliberation, unanimously passes the following resolutions:

First resolution

The voting right of the Preferred Shares being suspended and all the Ordinary Shares being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 215,000,000 (two hundred and fifteen million Euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 431,075,000 (four hundred and thirty-one million seventy five thousand Euro) to the amount of EUR 646,075,000 (six hundred and forty six million seventy-five thousand Euro), by way of the issuance of 8,600,000 (eight million six hundred thousand) Ordinary Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The actual shareholders having, to the extent necessary, totally or partially waived their preferential subscription rights, the Meeting resolves to accept the subscription to and full payment of the 8,600,000 (eight million six hundred thousand) newly issued Ordinary Shares as follows:

Subscription - Payment

RBC Dexia Investor Services Limited, a limited company incorporated under the laws of the United Kingdom, with registered office at 77 Queen Victoria Street, London EC4V 4AY, registered in England and Wales under number 5586623,

hereby represented by Mr Pierre MUNCH, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal on 24 September 2010,

hereby declares that it subscribes to the 8,600,000 (eight million six hundred thousand) newly issued Ordinary Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and that it fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of EUR 215,000,000 (two hundred and fifteen million Euro).

The aggregate payment amount of the EUR 215,000,000 (two hundred and fifteen million Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability for the Company of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 92,000,000 (ninety-two million Euro) in order to bring the share capital of the Company from its amount after the increase resolved in the second resolution above of EUR 646,075,000 (six hundred forty-six million and seventy-five thousand Euro) to the amount of EUR 554,075,000 (five hundred fifty-four million and seventy-five thousand Euro) by way of cancellation of the 3,680,000 (three million six hundred and eighty thousand) Preferred Shares held by the Company.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges that the authorization given to the Board to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital is expired.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above modifications of the share capital of the Company and expiration of the Board's authorization to increase the share capital so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at five hundred fifty-four million and seventyfive thousand Euro (EUR 554,075,000), divided into twenty two million one hundred and sixty-three thousand (22,163,000) ordinary shares

Each issued share has a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 25 of the articles of association of the Company in order to reflect the above cancellation of Preferred Shares so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 25. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Ordinary Share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Ordinary Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the Ordinary Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a 2/3 rds majority of the votes of the holders of Ordinary Shares present or represented is required at any such general meeting."

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend article 29 of the articles of association of the Company in order to reflect the above cancellation of Preferred Shares so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 29. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, if any, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment."

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend article 30 of the articles of association of the Company in order to reflect the above cancellation of Preferred Shares so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 30. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the convening requirements, quorum and majority rules set for any amendment of these Articles of Association by these Articles of Association and, as the case may be, by the Laws in case of liquidation of credit institutions.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders."

Tenth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any director of the Company to individually under his/her/its sole signature amend and sign on behalf of the Company the share register of the Company.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the shareholders or their representatives or the holders of powers of attorney, the present deed is worded in English followed by a French

version. At the request of the same shareholders or representatives or holders of powers of attorney, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the present shareholders or their representatives or the attorneys-in-fact of the represented shareholders, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, these shareholders or representatives or attorneys-in-fact signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre,

par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de RBC Dexia Investor Services Bank S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 14, Port de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.192 (la Société). La Société a été constituée le 30 mars 1994 par un acte de Maître Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -N° 208 du 22 juillet 1994. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 28 mai 2010 par un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1333 du 29 juin 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michael SCHWEIGER, Company Secretary, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette (le Président). Le président désigne Monsieur Pierre MUNCH, Directeur, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Monsieur Marco MEY-LENDER, Corporate Secretarial Assistant, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les actionnaires, présents ou représentés à l'Assemblée, et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. que la Société détient les 3.680.000 (trois millions six cent quatre-vingt mille) actions préférentielles sans droit de vote rachetables de la Société, dont le droit de vote est dès lors suspendu;

II. qu'il résulte de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que les 13.563.000 (treize millions cinq cents soixante-trois mille) actions ordinaires sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 215.000.000 EUR afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 431.075.000 EUR à 646.075.000 EUR au moyen de l'émission de 8.600.000 actions ordinaires de la Société (les Actions Ordinaires) ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital de la Société mentionnée au point (2) ci-dessus par RBC Dexia Investor Services Limited au moyen d'un apport en numéraire.

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 92.000.000 EUR par le biais de l'annulation des 3.680.000 actions préférentielles sans droit de vote rachetables de la Société (les Actions Préférentielles) ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune afin de porter le capital social de la Société de son montant après l'augmentation prescrite au point 2 ci-dessus de 646.075.000 EUR au montant de 554.075.000 EUR.

5. Reconnaissance que l'autorisation donnée au conseil d'administration de la Société (le Conseil) d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé a expiré.

6. Modification consécutive des statuts de la Société afin d'y refléter (i) l'augmentation de capital social mentionnée au point 2 ci-dessus et (ii) la réduction du capital social mentionnée au point 4 ci-dessus et (iii) l'expiration de l'autorisation donnée au Conseil d'augmenter le capital social mentionnée sous le point 5 ci-dessus.

7. Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société de procéder à la modification du registre des actions de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives.

8. Divers.

IV. que l'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le droit de vote des Actions Préférentielles étant suspendu et toutes les Actions Ordinaires étant représentées à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 215.000.000 EUR (deux cent quinze millions d'Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 431.075.000 EUR (quatre cent trente et un millions soixante-quinze mille Euros) à 646.075.000 EUR (six cent quarante-six millions soixante-quinze mille Euros), au moyen de l'émission de 8.600.000 (huit millions six cent mille) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Troisième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale des 8.600.000 (huit millions six cent mille) Actions Ordinaires nouvellement émises comme suit:

Souscription - Libération

RBC Dexia Investor Services Limited, une limited company de droit anglais, avec siège social à Londres, 77 Queen Victoria Street, EC4V 4AY, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 5586623,

représentée par Monsieur Pierre MUNCH, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 24 septembre 2010,

intervient au présent acte et déclare souscrire les 8.600.000 (huit millions six cent mille) Actions Ordinaires nouvellement émises ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune et les libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 215.000.000 EUR (deux cent quinze millions d'Euros).

Le montant global de libération de 215.000.000 EUR (deux cent quinze millions d'Euros) est mis immédiatement à la disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire instrumentant par le biais d'un certificat de blocage et le notaire prend expressément acte de la disponibilité pour la Société des fonds ainsi libérés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide réduire le capital social de la Société d'un montant de 92.000.000 EUR (quatre-vingt douze millions d'Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant après l'augmentation adoptée dans la deuxième résolution ci-dessus de 646.075.000 EUR (six cent quarante-six millions soixante-quinze mille Euros) au montant de 554.075.000 EUR (cinq cent cinquante-quatre millions soixante-quinze mille Euros) par le biais de l'annulation des 3.680.000 (trois millions six cent quatre-vingts mille) Actions Préférentielles détenues par la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée reconnaît que l'autorisation donnée au Conseil d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé a expiré.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social de la Société mentionnées ci-dessus et l'expiration de l'autorisation du Conseil d'augmenter le capital social, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent cinquante-quatre millions soixante-quinze mille Euros (554.075.000 EUR), divisé en vingt-deux millions cent soixante-trois mille (22.163.000) actions ordinaires.

Chaque action émise a une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 25 des statuts de la Société afin d'y refléter l'annulation des Actions Préférentielles ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 25. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, sans considération du nombre d'Actions Ordinaires représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les Actions Ordinaires émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers des votes des détenteurs d'Actions Ordinaires présents ou représentés est requise pour ces dernières assemblées."

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 29 des statuts de la Société afin d'y refléter l'annulation des Actions Préférentielles ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 29. Appropriation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde éventuel des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes."

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 30 des statuts de la Société afin d'y refléter l'annulation des Actions Préférentielles ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 30. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts pour toute modification des Statuts et, le cas échéant, par la Loi pour la liquidation d'établissements de crédit.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires."

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder individuellement, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à la modification et à la signature du registre des actions de la Société.

Evaluation des frais

Les dépenses devant être supportées en conséquence du présent acte sont estimées à une valeur approximative de six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des actionnaires ou de leurs représentants ou détenteurs de procuration, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration, il est établi qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux actionnaires présents ou à leurs représentants ou détenteurs de procuration, qui sont connus par le notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration ont signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. SCHWEIGER, P. MUNCH, M. MEYLANDER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43262. Reçu soixante-cinq euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134145/331.

(100153526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Prime Solutions Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.448.

Il résulte des actes de cession des parts sociales intervenus en date du 30 août 2010 que la répartition du capital est dorénavant la suivante:

Prime International Holdings S.A., ayant son siège au 3-11, rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.903	496 parts sociales
Monsieur Jordan RUAR, demeurant à B-6750 Willancourt, rue Gilbert Godard, 80	372 parts sociales
Monsieur Knutur LARUSSON, demeurant à L-1934 Cessange, rue de Leudelange, 44	372 parts sociales
Total	1240 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010120036/18.

(100136216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Investment 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010119947/13.

(100136272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 933.659.435,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 149.795.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119949/11.

(100136281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Panattoni Swiss Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.762.

Constituée par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1129 en date du 7 mai 2008 modifié pour la dernière fois par devant le même notaire en date du 15 juillet 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1978 en date du 13 août 2008.

Bilan au 31-12-2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Panattoni Swiss Development Sarl

Gérant représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2010120022/17.

(100136269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Janeiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.234.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 07 juin 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 05 juillet 2010.

Référence de publication: 2010119950/11.

(100135840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Jarama Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 49.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010119951/10.

(100136292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Anatole Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 112.456.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'associé a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante:

Associé:

IK & MUKKE HOLDING S.A.; 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010120132/17.

(100135318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.546.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 04 juin 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010119953/11.

(100135838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Kiefertal AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.630.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119954/10.

(100136003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Luxembourg Mainstream Boone County S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.510.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxembourg Mainstream Boone County S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010119963/12.

(100136332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Lucite International Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 117.766.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la société Lucite International Luxembourg Finance S.à r.l. en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 26 août 2010 que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, la société Lucite International Holdings Limited, ayant son siège social au Queens Gate, 15-17 Queens Terrace, Southampton, Hampshire, SO14 3BP, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 03830184.

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ Audit S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124725 avec le Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg.

3) Clôture de la liquidation.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans: 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lucite International Holdings Limited

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2010121309/24.

(100136673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Lyra Invest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.054.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2010 a résolu:

- de coopter Monsieur Pascal Chauvaux (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Pierre Etienne (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) à la fonction d'administrateur de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2010, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2011.

- de nommer Monsieur Frédéric Fasel (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) à la fonction de Président du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010119983/15.

(100136021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

L.C.B. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 50.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010119957/10.

(100136205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Linares Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LINARES HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010119974/11.

(100136128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Doduco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.900.

—
In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of August.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tinicum Capital Partners II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Tinicum Lantern II L.L.C., 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3805922,

duly represented by Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 August 2010;

Tinicum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Tinicum Lantern II L.L.C., 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4761723,

duly represented by Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 August 2010;

Tinicum Capital Partners II Add-On Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Tinicum Lantern II L.L.C., 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4761726,

duly represented by Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 August 2010;

Tinicum Capital Partners II Executive Fund L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of New Castle, City of Wilmington, State of Delaware 19801, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4375073,

duly represented by Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 August 2010;

Tinicum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Tinicum Lantern II L.L.C., 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3805924,

duly represented by Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 August 2010.

Said proxies which have been signed “ne varietur” by the proxy holder and the notary, will remain annexed to and filled with the present deed with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders (together, the “Shareholders”) of Doduco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register, under number B 153.900, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, a notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 July 2010, under number 1545 (the “Company”).

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by a total amount of hundred seven thousand five hundred Euro (EUR 107,500), in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to a new amount of hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000), through the issuance of hundred seven thousand five hundred (107,500) new shares of the Company, with a par value of one Euro (EUR 1) each; and
2. Subsequent amendment of article 5 of the Company’s articles of association.

Further to the review of the different items composing the agenda, the shareholders, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by a total amount of hundred seven thousand five hundred Euro (EUR 107,500), in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to a new amount of hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000), through the issuance of hundred seven thousand five hundred (107,500) new shares of the Company, with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

JP Asia Capital Pte Ltd, a private limited company incorporated and existing under the laws of Singapore, which registered office is at 33, Newton Road, Singapore 307962, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under registration number 200808168R;

duly represented by Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form given on 30 August 2010, subscribed to:

seven thousand eight hundred nine (7,809) newly issued shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each, for a total amount of seven thousand eight hundred nine Euro (EUR 7,809); and

Doduco Equity Investment GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at c/o Blitzstart Holding AG, Bavariaring 29, 80336 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under HRA 95159;

duly represented by Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form given on 30 August 2010, subscribed to:

two thousand five hundred fifty-three (2,553) newly issued shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each, for a total amount of two thousand five hundred fifty three Euro (EUR 2,553);

Tinicum Capital Partners II, L.P., aforementioned, duly represented by Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form given on 30 August 2010, subscribed to:

fifty-three thousand three hundred thirty-six (53,336) newly issued shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each, for a total amount of fifty-three thousand three hundred thirty-six Euro (EUR 53,336);

Tinicum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., aforementioned, duly represented by Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form given on 30 August 2010, subscribed to:

two hundred seventy-seven (277) newly issued shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each, for a total amount of two hundred seventy-seven Euro (EUR 277);

Tinicum Capital Partners II Executive Fund L.L.C., aforementioned, duly represented by Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form given on 30 August 2010, subscribed to:

one hundred fifty-nine (159) newly issued shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each, for a total amount of one hundred fifty nine Euro (EUR 159);

Tinicum Capital Partners II Add-On Fund, L.P., aforementioned, duly represented by Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form given on 30 August 2010, subscribed to:

forty-three thousand one hundred fifty-one (43,151) newly issued shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each, for a total amount of forty-three thousand one hundred fifty-one Euro (EUR 43,151);

Tinicum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P., aforementioned, duly represented by Carsten Opitz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy and subscription form given on 30 August 2010, subscribed to:

two hundred fifteen (215) newly issued shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each, for a total amount of two hundred fifteen Euro (EUR 215).

The proof of the existence and of the value of the total contribution of one hundred seven thousand five hundred Euro (EUR 107,500) has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend the article five point one (5.1) of the Company's articles of association, which shall as a consequence read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000), consisting of hundred twenty thousand (120,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case any divergences arose between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed, together with the notary, this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundzehn, den einunddreißigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine Schaeffer, Zivilrechtsnotar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

Tinicum Capital Partners II, L.P., eine gemäß dem Recht des Staates Delaware gegründete und existente limited partnership mit Geschäftsadresse in Tinicum Lantern II L.L.C., 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, eingetragen im Delaware Secretary of State unter Registernummer 3805922,

ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Carsten Opitz, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 30. August 2010 erteilten Vollmacht;

Tinicum Capital Partners II Add-On Parallel Fund, L.P., eine gemäß dem Recht des Staates Delaware gegründete und existente limited partnership mit Geschäftsadresse in Tinicum Lantern II L.L.C., 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, eingetragen im Delaware Secretary of State unter Registernummer 4761723,

ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Carsten Opitz, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 30. August 2010 erteilten Vollmacht;

Tinicum Capital Partners II Add-On Fund, L.P., eine gemäß dem Recht des Staates Delaware gegründete und existente limited partnership mit Geschäftsadresse in Tinicum Lantern II L.L.C., 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, eingetragen im Delaware Secretary of State unter Registernummer 4761726,

ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Carsten Opitz, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 30. August 2010 erteilten Vollmacht;

Tinicum Capital Partners II Executive Fund L.L.C., eine gemäß dem Recht des Staates Delaware gegründete und existente Gesellschaft mit Geschäftsadresse in The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, County of Newcastle, City of Wilmington, State of Delaware 19801, eingetragen im Delaware Secretary of State unter Registernummer 4375073,

ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Carsten Opitz, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 30. August 2010 erteilten Vollmacht; und

Tinicum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., eine gemäß dem Recht des Staates Delaware gegründete und existente limited partnership mit Geschäftsadresse in Tinicum Lantern II L.L.C., 800 Third Avenue, 40th Floor, New York, NY 10022, eingetragen im Delaware Secretary of State unter Registernummer 3805924,

ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Carsten Opitz, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 30. August 2010 erteilten Vollmacht.

Die genannten Vollmachten, die durch den Bevollmächtigten und den Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden sind, bleiben dieser Urkunde angehängt, um mit derselben bei der Registrierungsbehörde eingetragen zu werden.

Die erschienen Parteien sind alle Gesellschafter (zusammen, die „Gesellschafter“) der Doduco S.à r.l., eine gemäß dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und existente société à responsabilité limitée, mit Geschäftssitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, Großherzogtum Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 153.900, gegründet gemäß Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner, Zivilrechtsnotar mit Amtssitz in Sanem, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 29. Juli 2010 unter Nummer 1545 (die „Gesellschaft“).

Die erschienenen Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, begutachten sodann die folgende Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft durch einen Betrag von hundertseibentausendfünfhundert Euro (EUR 107.500), um das Kapital von seinem gegenwärtigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf einen neuen Betrag von hundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000) zu erhöhen, durch die Ausgabe von hundertseibentausendfünfhundert (107.500) neuen Geschäftsanteilen der Gesellschaft, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1); und

2. Nachfolgende Abänderung des Artikels 5 der Statuten der Gesellschaft.

Nach Begutachtung der verschiedenen Punkte der Tagesordnung, baten die Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, den Notar die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, das Gesellschaftskapital durch einen Betrag von hundertseibentausendfünfhundert Euro (EUR 107.500) zu erhöhen, so dass das derzeitige Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf einen neuen Betrag von hundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000) durch die Ausgabe von hundertseibentausendfünfhundert (107.500) neuen Geschäftsanteile der Gesellschaft, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), erhöht wird.

Zeichnung - Bezahlung

JP Asia Capital Pte Ltd., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht Singapores gegründet und bestehend, mit Geschäftssitz in 33, Newton Road, Singapore 307962, eingetragen bei der Accounting and Corporate Regulatory Authority unter der Registriernummer 200808168R;

hier vertreten durch Herrn Carsten Opitz, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 30. August 2010 erteilten Vollmacht, hat die folgenden Geschäftsanteile gezeichnet:

siebentausendachthundertneun (7.809) neu ausgegebene Geschäftsanteile der Gesellschaft, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), für einen Gesamtbetrag von siebentausendachthundertneun Euro (EUR 7.809).

Doduco Equity Investment GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung und Kommanditgesellschaft nach dem Recht Deutschlands gegründet und bestehend, mit Geschäftssitz in c/o Blitzstart Holding AG, Bavariaring 29, 80336 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Registriernummer HRA 95159;

hier vertreten durch Herrn Carsten Opitz, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 30. August 2010 erteilten Vollmacht, hat die folgenden Geschäftsanteile gezeichnet:

zweitausendfünfhundertdreiundfünfzig (2.553) neu ausgegebene Geschäftsanteile der Gesellschaft, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), für einen Gesamtbetrag von zweitausendfünfhundertdreiundfünfzig Euro (EUR 2.553).

Tinicum Capital Partners II, L.P., vorgeannt, hier vertreten durch Herrn Carsten Opitz, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 30. August 2010 erteilten Vollmacht, hat die folgenden Geschäftsanteile gezeichnet:

dreiundfünfzigtausenddreihundertsechunddreißig (53.336) neu ausgegebene Geschäftsanteile der Gesellschaft, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), für einen Gesamtbetrag von dreiundfünfzigtausenddreihundertsechunddreißig Euro (EUR 53.336).

Tinicum Capital Partners II Parallel Fund, L.P., vorgeannt, hier vertreten durch Herrn Carsten Opitz, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 30. August 2010 erteilten Vollmacht, hat die folgenden Geschäftsanteile gezeichnet:

zweihundertsiebenundsiebzig (277) neu ausgegebene Geschäftsanteile der Gesellschaft, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), für einen Gesamtbetrag von zweihundertsiebenundsiebzig Euro (EUR 277).

Tinicum Capital Partners II Executive Fund, L.L.C., vorgeannt, hier vertreten durch Herrn Carsten Opitz, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 30. August 2010 erteilten Vollmacht, hat die folgenden Geschäftsanteile gezeichnet:

hundertneunundfünfzig (159) neu ausgegebene Geschäftsanteile der Gesellschaft, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), für einen Gesamtbetrag von hundertneunundfünfzig Euro (EUR 159).

Tinicum Capital Partners II Add-On Fund, L.P., vorgeannt, hier vertreten durch Herrn Carsten Opitz, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 30. August 2010 erteilten Vollmacht, hat die folgenden Geschäftsanteile gezeichnet:

dreiundvierzigtausendhunderteinundfünfzig (43.151) neu ausgegebene Geschäftsanteile der Gesellschaft, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), für einen Gesamtbetrag von dreiundvierzigtausendhunderteinundfünfzig Euro (EUR 43.151).

Tinicum Capital Partners Add-On Parallel Fund, L.P., vorgeannt, hier vertreten durch Herrn Carsten Opitz, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, kraft einer am 30. August 2010 erteilten Vollmacht, hat die folgenden Geschäftsanteile gezeichnet:

zweihundertfünfzehn (215) neu ausgegebene Geschäftsanteile der Gesellschaft, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), für einen Gesamtbetrag von zweihundertfünfzehn Euro (EUR 215).

Der Beweis des Bestehens und des Wertes der Bareinlage in Höhe von hundertsiebentausendfünfhundert Euro (EUR 107.500) wurde dem Notar vorgelegt.

Zweiter Beschluss

Nach Annahme der vorhergehenden Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter, Artikel 5 Punkt 1 (5.1) der Statuten der Gesellschaft abzuändern, welcher daher von nun an wie folgt lauten soll:

„ **5.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt hundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000), bestehend aus hundertzwanzigtausend (120.000), Geschäftsanteilen, mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Geschäftsanteil.“

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Parteien auf Englisch geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung vorrangig.

WORÜBER URKUNDE, ausgestellt in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, an dem am Anfang dieses Dokuments genannten Tages aufgenommen.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, hat der Bevollmächtigte diese Originalurkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: C. Opitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38401. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119861/232.

(100136425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

L.C.B. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 50.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010119958/10.

(100136206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Landforse I (Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 141.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010119959/10.

(100136271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Longford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 107.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010119960/10.

(100136421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

**SVP Mexico S.A., Société Anonyme,
(anc. Edmarte S.A.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 99.817.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Edmarte S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.817 (the Company), constituted by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on March 26, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 544 of May 26, 2004.

The Meeting is chaired by Annick BRAQUET, private employee, with professional address in Luxembourg (the Chairman),

The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Nadia TBATOU, Avocat, with professional address in Luxembourg (the Secretary),

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting, Arlette SIEBENALER, private employee, with professional address in Luxembourg (the Scrutineer).

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders of the Company (the Shareholders) are represented and the number of their shares is shown on an attendance list. Such list and proxies signed ne varietur by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from said attendance list that the twenty-four thousand and eight hundred (24,800) shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, are represented at the Meeting, so that the Board of the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. convening formalities;
2. change of the Company's name into SVP Mexico S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles);
3. powers and authorizations; and
4. miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening formalities, the Shareholders considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the Company's name into "SVP Mexico S.A." and further resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth reads as follows:

“ **Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of SVP Mexico S.A.”

Third resolution

The Meeting resolves to empower and authorize any director of the Company and Mr. José Antonio López, all acting individually with full power of substitution in order to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolution and to sign and execute any document in connection therewith.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,200..

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

No further business being brought before the meeting, the Meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Edmarte S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.817 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 26 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 544 du 26 mai 2004.

L'Assemblée est présidée par Annick BRAQUET, employée privée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg (le Président).

Le président nomme comme secrétaire Nadia TBATOU, Avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg (le Secrétaire).

L'assemblée nomme comme scrutateur, Arlette SIEBENALER, employée privée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg (le Scrutateur).

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) sont représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, signées ne varietur par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant, resteront annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Il apparaît sur la liste de présence, les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions de la Société, représentant l'entière du capital social de la Société sont représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre de jour, qui a été communiqué à l'avance aux Actionnaires.

III. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. formalités de convocation;
2. modification de la dénomination sociale de la Société en SVP Mexico S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société (les Statuts);
3. pouvoirs et autorisations; et
4. divers.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions comme suit:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «SVP Mexico S.A.» et décide ensuite de modifier l'article 1^{er} des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SVP Mexico S.A.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser tout administrateur de la Société et M. José Antonio López, tous agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet à la résolution précédente et de signer et d'exécuter tout document y relatif.

Frais estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.200,.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a parlé et comprend la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, N. TBATOU, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31992. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010119877/117.

(100136193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Equity Group (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.710.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse concernant le gérant suivant:

Frederik VAN TUYLL VAN SEROOSKERKEN

31/F, The Center, 99 Queen's Road Central

Hong Kong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Group (Luxembourg) S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Carl Speecke / R. van't Hoef
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010120160/17.

(100135322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.763.

—
In the year two thousand and ten, on the twentieth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the Partners of "GRENACHE & CIE S.N.C." having its registered office at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133.763.

The Partnership was incorporated by a notarial deed on the 20 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 December 2007 number 2928 page 140.499 and the Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed of January 25, 2010 published in the Mémorial C, number 635 of March 25, 2010.

The meeting is opened at 11.30 a.m under the chairmanship of François-Xavier Rouffiac, residing professionally at 10, Harewood Avenue, NW1-6AA London, United Kingdom (the "Chairman"), who appoints as secretary Dominique Pacci, employée privée, 10, boulevard Royal, Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Manfred Zisselsberger, A Management Committee Member of the Partnership, residing professionally at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

All the Partners are present or represented at the meeting and declare having duly received the convening notices in accordance with clause 8.12 of the constitution of the Partnership (the "Constitution").

Terms not otherwise defined herein shall have the meaning given to them in the Constitution.

The Chairman requests the notary to act that:

The Chairman mentions and the extraordinary meeting of the Partners of the Partnership (the "Meeting") notices that:

- the Partners present or represented and the number of Fractional Interests held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the Partners present, together with the proxies of the represented Partners;

- all the Partners declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase of the share capital of the Partnership by an amount of EUR 18.392.000.- (eighteen million three hundred and ninety-two thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 1.463.737.000.- (one billion four hundred and sixty-three million seven hundred and thirty-seven thousand Euro) to EUR 1.482.129.000.- (one billion four hundred eighty-two million one hundred and twenty-nine thousand Euro) by creating and issuing 18.392 (eighteen thousand three hundred and ninety-two) Additional B Fractional Interests to BNP Paribas, having the same rights and obligations as the existing B Fractional Interests and having a nominal value of EUR 1.000 (one thousand Euro) each, by incorporating into the share capital of the Partnership an amount of EUR 18.392.000.- (eighteen million three hundred and ninety-two thousand Euro) which is currently part of the B Capital Reserve; and

2. Decision to amend clauses 6.1 and 6.2 of the Constitution accordingly.

3.- Decision to appoint Mr Pascal Hobler as new B Management Committee member in replacement of Mr Bruno Bancal.

4. Decision to appoint Mr David Widart as new A Management Committee member in replacement of Mr Jean-Guibert Mahy.

The following resolutions were taken by the Partners:

First resolution

The Partners decide to increase the share capital of the Partnership by an amount of EUR 18.392.000.- (eighteen million three hundred and ninety-two thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 1.463.737.000.- (one billion four hundred and sixty-three million seven hundred and thirty-seven thousand Euro) to EUR 1.482.129.000.- (one billion four hundred eighty-two million one hundred and twenty-nine thousand Euro) by creating and issuing 18.392

(eighteen thousand three hundred and ninety-two) Additional B Fractional Interests to BNP Paribas, having the same rights and obligations as the existing B Fractional Interests and having a nominal value of EUR 1.000 (one thousand Euro) each, by incorporating into the share capital of the Partnership an amount of EUR 18.392.000.- (eighteen million three hundred and ninety-two thousand Euro) which is currently part of the B Capital Reserve.

The proof of the existence of such Capital Reserve is given to the undersigned notary by a balance sheet dated June 30, 2010 which will remain attached to the present deed.

Second resolution

The Partners decide to amend clauses 6.1 and 6.2 of the Constitution as follows:

Clause. 6.1. The capital of the Partnership shall be an amount of EUR 1.482.129.000.- (one billion four hundred eighty-two million one hundred and twenty-nine thousand Euro) and shall be divided into and represented by 1.482.129 (one million four hundred eighty-two thousand one hundred and twenty-nine) fractional interests (parts de société en nom collectif) (each a "Fractional Interest") of EUR 1.000 (one thousand Euro) nominal value each.

Clause. 6.2. The Fractional Interests constitute and represent two (2) separate interests in the Partnership:

(a) 650,000 (six hundred and fifty thousand) Fractional Interests (the "A Fractional Interests") constitute the "A Interest"; and

(b) 832,129 (eight hundred and thirty-two thousand one hundred and twenty-nine) together with any Additional B Fractional Interests (the "B Fractional Interests") constitute the "B Interest".

Any person holding all or part of the A Interest from time to time and who is registered from time to time in the register of members of the Partnership as the holder of A Fractional Interests is a "A Partner".

Any person holding all or part of the B Interest from time to time and who is registered from time to time in the register of members of the Partnership as the holder of B Fractional Interests is a "B Partner".

Third resolution

The Partners decide to appoint for an undetermined period Mr Pascal Hobler, born on March 24, 1968 in Metz (F), with professional address at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, as a new B Management Committee member in replacement of Mr Bruno Bancal.

Fourth resolution

The Partners decide to appoint for an undetermined period Mr David Widart, born on June 12, 1977 in Marche en Famenne (B), with professional address at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as a new A Management Committee member in replacement of Mr Jean-Guibert Mahy.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5.500.-.

Nothing further being on the agenda and no one asking to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par-devant Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société GRENACHE & CIE S.N.C., ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.763 («Société»).

La Société a été constituée par acte notarié le 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2928, en date du 17 décembre 2007, page 140.499. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date 25 janvier 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 635 du 25 mars 2010.

La réunion est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur François-Xavier Rouffiac, ayant son lieu de résidence professionnelle au 10, Harewood Avenue, NW1-6AA Londres, Royaume-Uni, («Président»), qui désigne comme secrétaire Dominique Pacci, employée privée, 10, boulevard Royal, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Manfred Zisselsberger, Gérant A de la Société, ayant son lieu de résidence professionnelle au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Tous les Associés sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir dûment reçu les avis de convocation conformément, à l'article 8.12 des statuts de la Sociétés («Statuts»).

Les termes utilisés ci-après, sans être par ailleurs définis, doivent avoir le sens qui leur est donné dans les Statuts.

Le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

- Les Associés présents ou représentés et le nombre de Parts Sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

- Les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est dûment constituée, et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 18.392.000.- (dix-huit millions trois cent quatre-vingt-douze mille euros) de sorte à le porter de son montant actuel de EUR 1.463.737.000.- (un milliard quatre cent soixante-trois millions sept cent trente-sept mille euros) à EUR 1.482.129.000.- (un milliard quatre cent quatre-vingt-deux millions cent vingt-neuf mille) par la création et l'émission de 18.392 (dix-huit mille trois cent quatre-vingt-douze) Parts Sociales B au profit de BNP PARIBAS («Associé B»), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes et ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, par voie d'incorporation dans le capital social de la Société d'un montant de EUR 18.392.000.- (dix-huit millions trois cent quatre-vingt-douze mille euros) faisant actuellement partie de la Réserve du Capital B.

(2) Modification consécutive des articles 6.1 et 6.2 des Statuts.

(3) Décision de nommer M. Pascal Hobler comme nouveau membre B du Conseil de Gérance en remplacement de M. Bruno Bancal.

(4) Décision de nommer M. David Widart comme nouveau membre A du Conseil de Gérance en remplacement de M. Jean-Guibert Mahy.

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 18.392.000.- (dix-huit millions trois cent quatre-vingt-douze mille euros) de sorte à le porter de son montant actuel de EUR 1.463.737.000.- (un milliard quatre cent soixante-trois millions sept cent trente-sept mille euros) à EUR 1.482.129.000.- (un milliard quatre cent quatre-vingt-deux millions cent vingt-neuf mille) par la création et l'émission de 18.392 (dix-huit mille trois cent quatre-vingt-douze) Parts Sociales B au profit de BNP PARIBAS («Associé B»), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes et ayant une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, par voie d'incorporation dans le capital social de la Société d'un montant de EUR 18.392.000.- (dix-huit millions trois cent quatre-vingt-douze mille euros) faisant actuellement partie de la Réserve du Capital B.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'une telle Réserve du Capital par le bilan de la Société au 30 juin 2010 lequel restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 6.1 et 6.2 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lesquels articles seront rédigés comme suit:

Art. 6.1. Le capital social est fixé à EUR 1.482.129.000.- (un milliard quatre cent quatre-vingt-deux millions cent vingt-neuf mille) et sera divisé et représenté par 1.482.129 (un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cent vingt-neuf) parts de société en nom collectif («Parts Sociales») d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros).

Art. 6.2. Les Parts Sociales constituent et représentent deux (2) formes différentes de participation:

(a) 650.000 (six cent cinquante mille) Parts Sociales (les «Parts A») constituent les «Participations A»; et

(b) 832.129 (huit cent trente-deux mille cent vingt-neuf) ensemble avec toute Part additionnelle B (les «Parts B») constituent les «Participations B».

Toute personne détenant occasionnellement l'ensemble ou une partie des Participations A et qui est occasionnellement enregistrée dans le registre des

Associés de la Société en tant que titulaire de Parts A, est un «Associé A».

Toute personne détenant occasionnellement l'ensemble ou une partie des Participations B et qui est occasionnellement enregistrée dans le registre des Associés de la Société en tant que titulaire de Parts B, est un «Associé B».

105007

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer pour une indéterminée M. Pascal Hobler, né à Metz (F), le 24 mars 1968, demeurant professionnellement à 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, comme nouveau membre B du Conseil de Gérance en remplacement de M. Bruno Bancal.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer pour une durée indéterminée M. David Widart, né à Marche en Famenne (B) le 12 juin 1977, demeurant professionnellement à 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau membre A du Conseil de Gérance en remplacement de M. Jean-Guibert Mahy.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 5.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.-X. ROUFFIAC, D. PACCI, M. ZISSELSBERGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32695. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010119909/178.

(100136196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Crystal Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.055.

Extract of the resolutions of the Shareholder's meeting dated on 2nd September 2010

The Meeting accepts the resignation of Mrs Victoria Elizabeth Russel and Mr. David Richard Holland as members of the Supervisory Board of the company with immediate effect.

The Meeting decides to appoint with immediate effect, as new members of the Supervisory Board:

- Mr. Romain Gonthier, residing at 42 Manchuria Road - London SW11 6AE - United Kingdom.

- Mr. John Morgan Callagy, residing at 4 Hobbury Street, London SW 10 0JD - United Kingdom.

The new members of the Supervisory Board have been elected until the general meeting resolving on the annual accounts as of 31st March 2011.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 2 septembre 2010

L'Assemblée accepte la démission de Mme Victoria Elizabeth Russel et de Mr David Richard Holland en tant que membres du Conseil de Surveillance de la société avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, en tant que nouveaux membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Romain Gonthier, résident au 42 Manchuria Road - Londres SW11 6AE -Royaume-Uni.

- Monsieur John Morgan Callagy, résident au 4 Hobbury Street, Londres SW10 0JD -Royaume-Uni.

Les nouveaux membres du Conseil de Surveillance ont été élus jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour CRYSTAL Luxco

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010121254/29.

(100136509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 933.659.435,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 149.795.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ITW Alpha S.à r.l., a private limited company incorporated in Luxembourg, whose registered office is at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B. 103.881 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Maurits De Smedt, manager (gérant), residing in Luxembourg, by virtue of a proxy hereto attached.

acting as Sole Shareholder of the Company ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law by a notarial deed drawn up on 30 November 2009 (transfer of the registered office from France to Luxembourg), having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 149.795 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 22, page 1012, dated 5 January 2010 and have not been amended since (the "Company").

The Company has a branch in France, located at 4, allée des Erables, 94000 Créteil, France, registered with the Commercial and Companies Register of Créteil (France) under no 519 451 231.

The appearing party has requested the notary to state:

The Sole Shareholder holds all of the issued shares of the Company.

The proxy form appointing the proxyholder representing the Sole Shareholder, signed *ne varietur* by the Sole Shareholder represented by the proxyholder, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

The Sole Shareholder hereby adopts the following written resolutions in accordance with Article 193 of the Law on Commercial companies:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty-seven million nine hundred thousand Euro (EUR 87,900,000.-), so as to raise it from its current amount of eight hundred and forty-five million seven hundred and fifty nine thousand four hundred thirty-five Euro (EUR 845,759,435.-) up to nine hundred thirty-three million six hundred fifty-nine thousand four hundred thirty-five Euro (EUR 933,659,435.-), by the issue of eighty-seven million nine hundred thousand (87,900,000) new shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company (collectively referred to as the "New Shares"), plus a share premium of a total amount of four hundred ninety-eight million ninety-five thousand Euro (EUR 498,095,000.-) to be attached to the New Shares (the "Share Premium").

All the New Shares are wholly subscribed by the Sole Shareholder and paid up by a contribution in kind consisting of a claim which the Sole Shareholder owns towards the Company in the overall amount of five hundred eighty-five million nine hundred ninety-five thousand Euro (EUR 585,995,000.-) (the "Contribution").

The amount of eighty-seven million nine hundred thousand Euro (EUR 87,900,000.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of four hundred ninety-eight million ninety-five thousand Euro (EUR 498,095,000.-) is allocated to the special share premium account of the Company.

The Sole Shareholder specifies that the amount of five hundred eighty-five million nine hundred ninety-five thousand Euro (EUR 585,995,000.-) is allocated to the French fiscal balance sheet and particularly to the equity of the French branch of the Company, located at 4, allée des Erables, 94000 Créteil, France, registered with the Commercial and Companies Register of Créteil (France) under no 519 451 231.

Evidence of the Contribution and its value has been given to the Notary by a valuation report which shows that the managers of the Company have confirmed that the value of the Contribution made by the Sole Shareholder is at least equal to the nominal value plus premium of the New Shares. The valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6.1 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" **6.1. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at nine hundred thirty-three million six hundred fifty-nine thousand four hundred thirty-five Euro (EUR 933,659,435.-) represented by nine hundred thirty-three million six hundred fifty-nine thousand four hundred thirty-five (933,659,435) shares ("parts sociales") of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency, articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,500.-.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Sole Shareholder (or, as appropriate, its proxyholder), who is known to the Notary by its name, first name, civil status and residence, the Sole Shareholder (or, as appropriate, its proxyholder) and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ITW Alpha S.à r.l., une société constituée au Luxembourg, dont le siège social est situé 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg des sous le numéro B.103.881 ci-après dénommée "l'Associé Unique", ici représentée par Mr. Maurits De Smedt, gérant, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Agissant en sa qualité d'Associé Unique de la Société ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 30 novembre 2010, ayant son siège social à 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 149.795 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 22, page 1012 daté du 5 janvier 2010 et n'ont pas été modifié depuis (la "Société").

La Société dispose d'une succursale en France, sis 4, allée des Erables, 94000 Créteil, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil (France) sous le numéro 519 451 231.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter:

L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises de la Société.

Le formulaire de procuration par lequel est nommé le mandataire représentant l'Associé Unique, signé ne varietur par l'Associé Unique représenté par un mandataire devra rester annexé au présent document pour être enregistrés ensemble.

L'Associé Unique déclare adopter les résolutions suivantes conformément à l'Article 193 de la loi sur les sociétés commerciales:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept millions neuf cent mille Euro (EUR 87.900.000,-), afin de l'élever de son montant actuel de huit cent quarante-cinq millions sept cent cinquante-neuf mille quatre cent trente-cinq Euro (EUR 845.759.435,-) à neuf cent trente-trois millions six cent cinquante-neuf mille quatre cent trente-cinq Euro (EUR 933.659.435,-), par la création et l'émission de quatre-vingt-sept millions neuf cent mille (87.900.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (désignées ensemble les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre-vingt-quinze mille Euro (EUR 498.095.000,-) devant être attachée aux Nouvelles Parts Sociales (la "Prime d'Emission").

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement souscrites par l'Associé Unique et libérées par un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient vis-à-vis de la Société pour un montant total de cinq cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille Euro (EUR 585.995.000,-) ("Apport").

Le montant de quatre-vingt-sept millions neuf cent mille Euro (EUR 87.900.000,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre-vingt-quinze mille Euro (EUR 498.095.000,-) est alloué au compte spécial de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique précise que le montant de cinq cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille Euro (EUR 585.995.000,-) est alloué au bilan fiscal et plus particulièrement au "capital social" de la succursale française de la Société, sis 4, allée des Erables, 94000 Créteil, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil (France) sous le numéro 519 451 231.

La preuve de l'Apport et de sa valeur a été donnée au Notaire par un rapport d'évaluation qui montre que les gérants de la Société ont confirmé que la valeur de l'Apport fait par l'Associé Unique est au moins égale à la valeur nominale plus la prime des Nouvelles Parts Sociales. Le rapport d'évaluation restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 6.1 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **6.1. Capital social.** Le capital social est fixé à neuf cent trente-trois millions six cent cinquante-neuf mille quatre cent trente-cinq Euros (EUR 933.659.435,-) représenté par neuf cent trente-trois millions six cent cinquante-neuf mille quatre cent trente-cinq (933.659.435) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, parmi d'autres, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 6.500.-.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Ce document ayant été lu à l'Associé Unique (ou, selon le cas à son mandataire), qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, l'Associé Unique (ou, selon le cas son mandataire) et le Notaire ont signé cet acte.

Signé: M. DE SMEDT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32010. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010119948/146.

(100136176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Mediterranean Strategical Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.650.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 août 2010

- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Madame Nicole THIRION, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Ahcène BOULHAIS viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le 12 août 2010.

Certifié sincère et conforme

MEDITERRANEAN STRATEGICAL INVESTMENTS S.A.

A. RENARD / J.-R. BARTOLINI

Director / Director

Référence de publication: 2010119996/16.

(100136080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Lux Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.289.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of July.

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Lux Company S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting is chaired by Catherine Donceel, avocat, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Nadia Tbatou, avocat, with professional address at Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Christophe Boyer, lawyer, with professional address at Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notices;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of thirty one thousand five hundred (EUR 31,500.-), represented by (i) three million one hundred forty-nine thousand (3,149,000) ordinary shares and (ii) one hundred (100) shares of each of the classes of shares going from A to J, with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each, to an amount of fifty-one thousand five hundred euro (EUR 51,500.-) by way of the creation and issue of (i) one million (1,000,000) new ordinary shares and (ii) one hundred thousand (100,000) new shares of each of the classes of shares going from A to J, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

3. subscription for and payment of the corporate capital increase specified in item 2. above;

4. subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified in item 2. above;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and/or employee of Société Européenne de Banque S.A., to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. miscellaneous.

IV. these facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of thirty one thousand five hundred (EUR 31,500.-), represented by (i) three million one hundred forty-nine thousand (3,149,000) ordinary shares and (ii) one hundred (100) shares of each of the classes of shares going from A to J, with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each, to an amount of fifty-one thousand five hundred euro (EUR 51,500.-) by way of the creation and issue of (i) one million (1,000,000) new ordinary shares and (ii) one hundred thousand (100,000) new shares of each of the classes of shares going from A to J, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

1. Thereupon, MCH IBERIAN CAPITAL FUND III, FCR, DE REGIMEN SIMPLIFICADO, a fund registered under the laws of Spain, having its registered office at Plaza de Colon 2, Torre 1, floor 15, Madrid, Spain, with the Spanish tax identification number G85456929 (hereinafter MCH), hereby duly represented by Catherine Donceel, avocat, by virtue of a proxy given on July 12, 2010 in Madrid, which will remain attached to the present deed, declares to subscribe to:

- eight hundred and forty-seven thousand six hundred and nineteen (847,619) new ordinary shares of the Company, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- eighty-four thousand seven hundred and forty-seven (84,747) new shares of each of the classes of shares going from A to G, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each; and
- eighty-four thousand seven hundred and forty-six (84,746) new shares of each of the classes of shares going from H to J, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

MCH further declares to have them fully paid up by way of a contribution in cash of thirty-five million five hundred seventy-three thousand three hundred euro (EUR 35,573,300.-) to be allocated as follows:

- sixteen thousand nine hundred and fifty euro and eighty-six cents (EUR 16,950.86) to be allocated to the share capital account of the Company; and
- thirty-five million five hundred fifty-six thousand three hundred and forty-nine euro and fourteen cents (EUR 35,556,349.14) to be allocated to the share premium account of the Company.

2. Thereupon, LFPE S.C.A.-SICAR, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 125.398 (hereinafter LFPE), hereby duly represented by Catherine Donceel by virtue of a proxy given on July 12, 2010 in Luxembourg which will remain attached to the present deed, declares to subscribe to:

- one hundred and nineteen thousand forty-eight (119.048) new ordinary shares of the Company, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- eleven thousand nine hundred and seventeen (11.917) new shares of each of the classes of shares going from A to G, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each; and
- eleven thousand nine hundred and sixteen (11.916) new shares of each of the classes of shares going from H to J, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

LFPE further declares to have them fully paid up by way of a contribution in cash of four million nine hundred ninety-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,996,250.-) to be allocated as follows:

- two thousand three hundred and eighty-two euro and fifteen cents (EUR 2,382.15) to be allocated to the share capital account of the Company; and
- four million nine hundred ninety-three thousand eight hundred sixty-seven euro and eighty-five cents (EUR 4,993,867.85) to be allocated to the share premium account of the Company.

3. Thereupon, FONDS PARVILLA I, a company registered under the laws of the France, having its registered office at 42, avenue Montaigne, 75008 Paris, France, represented by Parvilla Investissements, a société par actions simplifiées registered under the laws of France, having its registered office at 42, avenue Montaigne, 75008 Paris, France, registered with the French register of commerce under number 491 332 268 RCS (hereinafter FONDS PARVILLA), hereby duly represented by Catherine Donceel, avocat, by virtue of a proxy given on July 12, 2010 in Luxembourg, which will remain attached to the present deed, declares to subscribe to:

- twenty-three thousand eight hundred and nine (23,809) new ordinary shares of the Company, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- two thousand three hundred and eighty-three (2,383) new shares of each of the classes of shares going from A to G, with a nominal value of one euro cent (EUR 0,01.-) each; and
- two thousand three hundred and eighty-four (2,384) new shares of each of the classes of shares going from H to J, with a nominal value of one euro cent (EUR 0,01.-) each.

FONDS PARVILLA further declares to have them fully paid up by way of a contribution in cash of nine hundred ninety-nine thousand two hundred and fifty euro (EUR 999,250 -) to be allocated as follows:

- four hundred and seventy-six euro and forty-two cents (EUR 476.42-) to be allocated to the share capital account of the Company; and
- nine hundred ninety-eight thousand seven hundred seventy-three euro and fiftyeight cents (EUR 998,773.58-) to be allocated to the share premium account of the Company.

4. Thereupon, PARVILLA INVESTMENTS, a société par actions simplifiées registered under the laws of France, having its registered office at 42, avenue Montaigne, 75008 Paris, France, registered with the French register of commerce under number 491 332 268 RCS (hereinafter PARVILLA), hereby duly represented by Catherine Donceel, avocat, by virtue of a proxy given on July 12, 2010 in Luxembourg, which will remain attached to the present deed, declares to subscribe to:

- nine thousand five hundred and twenty-four (9,524) new ordinary shares of the Company, with a nominal value of one euro cent (EUR 0,01.-) each; and
- nine hundred and fifty-three (953) new shares of each of the classes of shares going from A to G, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.
- nine hundred and fifty-four (954) new shares of each of the classes of shares going from H to J, with a nominal value of one euro cent (EUR 0,01.-) each.

PARVILLA further declares to have them fully paid up by way of a contribution in cash of three hundred and ninety-nine thousand seven hundred euro (EUR 399,700.-) to be allocated as follows:

- one hundred ninety euro and fifty-seven cents (EUR 190.57) to be allocated to the share capital account of the Company; and
- three hundred and ninety-nine thousand five hundred and nine euro and fortythree cents (EUR 399,509.43) to be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of forty-one million nine hundred sixty-eight thousand and five hundred euro (EUR 41,968,500.-) is at free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company which will henceforth to be read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at fifty one thousand five hundred euro (EUR 51,500.-), represented by fully paid-up shares (together the Shares, and individually a Share), consisting of:

four million one hundred and forty-nine thousand (4,149,000) ordinary shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each;

one hundred thousand one hundred (100,100) class A shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each;

one hundred thousand one hundred (100,100) class B shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each;

one hundred thousand one hundred (100,100) class C shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each;

one hundred thousand one hundred (100,100) class D shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each;

one hundred thousand one hundred (100,100) class E shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each;

one hundred thousand one hundred (100,100) class F shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each;

one hundred thousand one hundred (100,100) class G shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each;

one hundred thousand one hundred (100,100) class H shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each;

one hundred thousand one hundred (100,100) class I shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each; and

one hundred thousand one hundred (100,100) class J shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each (the shares of classes A to J are together referred to as the Redeemable Shares, and individually the Redeemable Share).

(...)”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorise any director of the Company, and/or any employee of Société Européenne de Banque S.A., to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Board of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the Board of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Lux Company S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, constituée par un acte de Maître Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, du 9 juillet 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par Catherine Donceel, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président, désigne comme secrétaire Nadia Tbatou, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Christophe Boyer, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg. (Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal;

II. La liste de présence montre que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée puisse valablement délibérer et décider de tous les points de l'ordre du jour dont les participants ont préalablement été informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux délais et formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société par un montant de vingt mille euros (EUR 20.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500) représenté par (i) trois millions cent quarante-neuf mille (3.149.000) actions ordinaires, (ii) cent (100) actions de chaque classe d'actions allant de A à J, d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, à un montant de cinquante et un mille cinq cents euros (EUR 51.500), par la création et l'émission de (i) un million (1.000.000) de nouvelles actions ordinaires et (ii) cent mille (100.000) nouvelles actions de chaque classe d'actions allant de A à J, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes;

3. souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

4. modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

5. modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et/ou à tout employé de la Société Européenne de Banque S.A., pour procéder, pour le compte de la Société; à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

6. divers.

Ces faits ayant été exposés et approuvés par l'Assemblée, après discussion et approbation par l'Assemblée, l'Assemblée statue à l'unanimité sur les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant présente ou représentée à la présente Assemblée, L'Assemblée décide de renoncer à toutes les formalités de convocation, les Actionnaires représentés estimant avoir été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été soumis à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de vingt mille euros (EUR 20.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,) représenté par (i) trois millions cent quarante-neuf mille (3.149.000) actions ordinaires et (ii) cent (100) actions de chaque classe d'actions allant de A à J, d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, à un montant de cinquante et un mille cinq cents euros (EUR 51.500), par la création et l'émission de (i) un million (1.000.000) de nouvelles actions ordinaires et (ii) cent mille

(100.000) nouvelles actions de chaque classe d'actions allant de A à J, d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à, et la libération intégrale de l'augmentation du capital social, comme suit:

Souscription - Libération

1. Sur ce, MCH IBERIAN CAPITAL FUND III, FCR, DE REGIMEN SIMPLIFICADO, un fonds régi par le droit espagnol, dont le siège social se situe au Plaza de Colon 2, Torre 1, étage 15, à Madrid, Espagne, immatriculé sous le numéro d'identification fiscal G85456929 (ci-après MCH), dûment représenté par Catherine Donceel, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Madrid, le 12 juillet 2010, qui restera annexée au présent acte, déclare souscrire à:

- huit cent quarante-sept mille six cent dix-neuf (847.619) nouvelles actions ordinaires de la Société, avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;
- quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-sept (84.747) nouvelles actions de chaque classe d'actions allant de A à G, avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune; et
- quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-six (84.746) nouvelles actions de chaque classe d'actions allant de H à J, avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune.

MCH déclare ensuite les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de trente-cinq millions cinq cent soixante treize mille trois cents euros (EUR 35.573.300) qui sera affecté comme suit:

- seize mille neuf cent cinquante euros et quatre-vingt-six centimes d'euros (EUR 16.950,86), qui sera affecté au compte capital social de la Société; et
- trente-cinq millions cinq cent cinquante-six mille trois cent quarante-neuf euros et quatorze centimes d'euros (EUR 35.556.349,14), qui sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

2. Sur ce, LFPE S.C.A.-SICAR, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque, constituée et régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est situé au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.398 (ci-après, LFPE), ici dûment représentée par Catherine Donceel, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 juillet 2010, qui restera annexée au présent acte, déclare souscrire à:

- cent dix-neuf mille mille quarante-huit (119.048) nouvelles actions ordinaires de la Société, avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;
- onze mille neuf cent dix-sept (11.917) nouvelles actions de chaque classe d'actions allant de A à G, avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune; et
- onze mille neuf cent seize (11.916) nouvelles actions de chaque classe d'actions allant de H à J, avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune.

LFPE déclare ensuite les avoir entièrement libérées par apport en numéraire d'un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt seize mille deux cent cinquante euros (EUR 4.996.250), qui sera affecté comme suit:

- deux mille trois cent quatre-vingt-deux euros et quinze centimes d'euros (EUR 2.382,15), qui sera affecté au compte capital social de la Société; et
- quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-sept euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euros (EUR 4.993.867,85), qui sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

3. Sur ce, FONDS PARVILLA I, une société constituée et régie par les lois de la France, dont le siège social est situé au 42, avenue Montaigne, 75008 Paris, France, représentée par Parvilla Investissements, une société par actions simplifiées, immatriculée selon les lois de la France, dont le siège social est situé au 42, avenue Montaigne, 75008 Paris, France, immatriculée au registre de commerce français sous le numéro 491 332 268 RCS (ci-après, FONDS PARVILLA), ici dûment représentée par Catherine Donceel, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 juillet 2010, qui restera annexé au présent acte, déclare souscrire à:

- Vingt-trois mille huit cent neuf (23.809) nouvelles actions ordinaires de la Société, avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;
- Deux mille trois cent quatre-vingt-trois (2.383) nouvelles actions de chaque classe d'actions allant de A à G, avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune; et
- Deux mille trois cent quatre vingt quatre (2.384) nouvelles actions de chaque classe d'actions allant de H à J, avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune.

FONDS PARVILLA déclare ensuite les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent quatre vingt dix neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 999.250) qui sera affecté comme suit:

- Quatre cent soixante-seize euros et quarante deux centimes d'euros (EUR 476,42), qui sera affecté au compte capital social de la Société; et

- Neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante-treize euros et cinquante-huit centimes d'euros (EUR 998.773,58), qui sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

4. Sur ce, PARVILLA INVESTMENTS, une société par actions simplifiées, constituée et régie par les lois de la France, dont le siège social est situé au 42, avenue Montaigne, 75008 Paris, France, immatriculée au registre de commerce français sous le numéro 491 332 268 RCS (ci-après, PARVILLA), ici dûment représentée par Catherine Donceel, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 juillet 2010, qui restera annexée au présent acte, déclare souscrire à:

- Neuf mille cinq cent vingt-quatre (9.524) nouvelles actions ordinaires de la Société, avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;

- Neuf cent cinquante-trois (953) nouvelles actions de chaque classe d'actions allant de A à G, avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune; et

- Neuf cent cinquante-quatre (954) nouvelles actions de chaque classe d'actions allant de H à J, avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune.

PARVILLA déclare ensuite les avoir entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents euros (EUR 399.700) qui sera affecté comme suit:

- Cent quatre-vingt dix euros et cinquante-sept centimes d'euros (EUR 190,57), qui sera affecté au compte capital social de la Société; et

- Trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent neuf euros et quarante-trois centimes d'euros (EUR 399.509,43), qui sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de quarante et un millions neuf cent soixante-huit mille cinq cents euros (EUR 41.968.500) est désormais à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été dûment apportée au notaire instrumentant

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital. Le capital social de la Société est fixé à cinquante et un mille cinq cents euros (EUR 51.500) représenté par les actions entièrement libérées (ensemble les

«Actions» ou individuellement «l'Action»), composé de:

(a) Quatre millions cent quarante neuf mille (4.149.000) actions ordinaires avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;

(b) Cent mille cent (100.100) actions de Classe A avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;

(c) Cent mille cent (100.100) actions de Classe B avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;

(d) Cent mille cent (100.100) actions de Classe C avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;

(e) Cent mille cent (100.100) actions de Classe D avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;

(f) Cent mille cent (100.100) actions de Classe E avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;

(g) Cent mille cent (100.100) actions de Classe F avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;

(h) Cent mille cent (100.100) actions de Classe G avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;

(i) Cent mille cent (100.100) actions de Classe H avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;

(j) Cent mille cent (100.100) actions de Classe I avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune

et

(k) Cent mille cent (100.100) actions de Classe J avec une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune (les actions de la classe A à la Classe J sont collectivement désignées ci-après comme les Actions Rachetables, et individuellement comme une Action Rachetable).

(...)

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les résolutions précédentes et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et/ou tout employé de Société Européenne de Banque S.A., afin de procéder au nom et pour compte de la Société à l'inscription des des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 7.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête du Bureau de l'Assemblée, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête du même Bureau de l'Assemblée, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au Bureau de l'Assemblée, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DONCEEL, N. TBATOU, C. BOYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32679. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010119961/337.

(100136219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Luxembourg Mainstream Green River Phase 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxembourg Mainstream Green River Phase 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010119964/12.

(100136287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Step Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.605.

Extract of the resolutions of the Shareholder's meeting dated on 2nd September 2010

The Meeting accepts the resignation of Mrs Victoria Elizabeth Russel and Mr. David Richard Holland as members of the Supervisory Board of the company with immediate effect.

The Meeting decides to appoint with immediate effect, as new members of the Supervisory Board:

- Mr. Romain Gonthier, residing at 42 Manchuria Road - London SW11 6AE - United Kingdom.
- Mr. Robert John Sinatra, residing at 15 Wagamon Drive Woodbury, NY 11797 - U.S.A.

The new members of the Supervisory Board have been elected until the next general meeting resolving on the annual accounts as of 31st December 2012.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 2 septembre 2010

L'Assemblée accepte la démission de Mme Victoria Elizabeth Russel et de Mr David Richard Holland en tant que membres du Conseil de Surveillance de la société avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat; en tant que nouveaux membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Romain Gonthier, résident au 42 Manchuria Road - Londres SW11 6AE -Royaume-Uni.
- Monsieur Robert John Sinatra, résident au 15 Wagamon Drive Woodbury, NY 11797 -Etats-Unis d'Amérique.

Les nouveaux membres du Conseil de Surveillance ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour STEP LUXCO

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010121328/29.

(100136507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Luxembourg Mainstream Green River Phase 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Luxembourg Mainstream Green River Phase 2 S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2010119965/12.

(100136307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Luxembourg Mainstream Shady Oaks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Luxembourg Mainstream Shady Oaks S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2010119966/12.

(100136373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Luxembourg Mainstream Zimmerline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Luxembourg Mainstream Zimmerline S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2010119967/12.

(100136409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Hoparlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 69.800.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le
7 mai 2010 à 16.30 heures*

L'Assemblée Générale reconduit les Administrateurs: Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Sébastien Dodo et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B 51.238, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

*Pour la société**Signature**Un Mandataire*

Référence de publication: 2010120194/18.

(100135534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Lacore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 143.735.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010119969/10.

(100136105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Levade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.460.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 30 août 2010

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010119972/14.

(100136398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Euromedica Finance No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.560.

EXTRAIT

En date du 15 juin 2009, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur unique, Madame Eleni Takouda, née le 4 octobre 1974 à Thessalonique, résidant au 5 Manou Hadjidaki str., GR 54250, Pylea, Thessalonique, Grèce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROMEDICA FINANCE NO.1 S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010120164/17.

(100135489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 127.368.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 septembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 7 août 2010.

- La nomination avec effet au 7 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de:

* Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 7 août 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ

- Maxime NINO

- Michael FURTH
- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Marcus VENNEKENS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010121342/24.

(100136997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Linec Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 51.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010119975/10.

(100136207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Luxembourg and More Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 9, rue Mil Neuf Cents.
R.C.S. Luxembourg B 151.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119979/10.

(100136435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

**Luxhaus S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Di Muro Lux S. à r.l.).**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 150.599.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 05 juillet 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 02 août 2010.

Référence de publication: 2010119980/12.

(100135842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Luximpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 43.693.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010119981/10.

(100136106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Optifid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 105.241.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010120016/12.

(100136341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Makler Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6645 Wasserbillig, 8, rue des Pépinières.
R.C.S. Luxembourg B 140.621.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010119984/10.

(100136108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Marstrand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010119986/11.

(100136441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Merrill Lynch Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.315.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 124.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119989/11.

(100136279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Misam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010119990/11.

(100136442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Moeller S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.641.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010119991/11.

(100135953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Pierre et Retraite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 109.135.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010120030/13.

(100136347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Montreal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010119992/11.

(100136443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Morgan Stanley Chaldene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2010.

Référence de publication: 2010119993/11.

(100136412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Mountain Resorts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010119994/10.

(100136265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Mira Invest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.055.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2010 a résolu:

- de coopter Monsieur Pascal Chauvaux (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Pierre Etienne (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) à la fonction d'administrateur de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2010, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2011.

- de nommer Monsieur Frédéric Fasel (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) à la fonction de Président du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010120000/15.

(100136022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Outlet Mall (Italy) Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.205.

EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Mark Reid, nommé le 3 avril 2009 en qualité d'administrateur de la société, a changé.

L'adresse de Monsieur Mark Reid est désormais la suivante:

168 Revelstoke Road

Southfields, London

SW18 5PA

Royaume-Uni

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2010.

Référence de publication: 2010120006/16.

(100136137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Miro-Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.824.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120001/10.

(100136107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Nile Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.567.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 07 juillet 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 août 2010.

Référence de publication: 2010120002/11.

(100135844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

New Resolutions, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 146.703.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010120005/9.

(100135860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 978.600,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 97.674.

EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Mark Reid, nommé le 3 avril 2009 en qualité d'administrateur de la société, a changé.

L'adresse de Monsieur Mark Reid est désormais la suivante:

168 Revelstoke Road

Southfields, London

SW18 5PA

Royaume-Uni

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2010.

Référence de publication: 2010120007/16.

(100136138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Outlet Mall Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 719.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 95.977.

EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Mark Reid, nommé le 3 avril 2009 en qualité d'administrateur de la société, a changé.

L'adresse de Monsieur Mark Reid est désormais la suivante:

168 Revelstoke Road

Southfields, London

SW18 5PA

Royaume-Uni

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2010.

Référence de publication: 2010120008/16.

(100136050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Pierre et Retraite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 109.135.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010120031/13.

(100136348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.
